



MODALITES RESIDENCES D'ARTISTES A PUYCHENY

- **RESIDENCE DE CREATION :**

L'artiste investit les lieux pour nourrir sa démarche et avancer dans son processus de création. La résidence permet à l'artiste de bénéficier d'un cadre de travail professionnel au sein de nos ateliers équipés.

Pour une majorité de son temps, il crée et produit librement sur les différents sites disponibles. Il est accompagné humainement et logistiquement par un référent durant toute la durée de la résidence. Il a un **accès illimité à la matière première, aux outils et au four** pour les cuissons si besoin.

En échange, l'artiste propose des **ateliers artistiques pour le public** sur place ou dans des lieux partenaires, écoles ou structures spécialisées. Il peut être amené à échanger avec les salariés de l'Atelier-Musée de la Terre pour apporter son regard neuf et ces observations sur le lieu.

Sur une semaine de **35h**, le temps dédié aux ateliers artistiques face au public est de **4 heures**.



Une **sortie de résidence** aura lieu au terme de la résidence pour présenter le travail en cours. L'AMT s'engage à l'organiser et à communiquer dessus.

Pour présenter les œuvres réalisées à l'issue de la résidence, l'Atelier Musée de la Terre s'engage à organiser une exposition/vernissage sur site où l'artiste pourra expliquer son travail et vendre ces pièces. Selon le projet et la production l'association pourra le mettre en relation avec des partenaires culturel ou économique type associations, galeries etc...

L'artiste résidera sur place dans un **logement tout confort** sans frais.

Sera à sa charge les frais de nourriture et de déplacement aller/retour vers son lieu de vie.

- **RESIDENCE DE MEDIATIONS :**

Médiations et dynamique de territoire :

La **médiation et le côté participatif** est le cœur de la résidence. Le but est de créer ensemble, de provoquer une rencontre entre des artistes et les scolaires du territoire et la population locale. Elle permet aux participants de partager un moment de création et de s'approprier une œuvre.

C'est une expérience artistique et collective qui se construit au fur et à mesure, guidée et accompagnée par des artistes. C'est pour les artistes un moyen de se confronter au public, de construire, de penser les œuvres à leur contact et de faire des propositions qui évoluent tout au long de la résidence.



Modalités :

Les temps de médiations se déroulent sur **7 semaines** et représentent **92 heures** au totale, à répartir selon les groupes. Des temps de création seront également prévus.

Les médiations représentent environ **70% du temps de la résidence et 30% de temps pour de la création.**

Les artistes seront rémunérés dans le cadre d'**aides de la DRAC Nouvelle-Aquitaine** et seront choisis lors d'une **commission suite à un appel à projet.**

Durant toute la durée de la résidence, ils pourront être hébergés sur place (3 personnes maximum) dans un **logement tout confort.**

N'hésitez pas à prendre contact avec nous pour plus de renseignements.